

# VILLE MARIE

---

2024

## POLITIQUE LINGUISTIQUE

*Guide d'accompagnement pour  
l'arrondissement de Ville-Marie*

# TABLE DES MATIÈRES

1. LOI 14	3
2. EXCEPTIONS	3
3. INTERACTION AVEC LA COMMUNAUTÉ	4
4. AFFICHAGE ET CAMPAGNES PUBLICITAIRES	5
5. OUTILS DE COMMUNICATION	6
6. ORGANISMES ET PARTENAIRES	7
7. ÉCRITURE INCLUSIVE	7
ANNEXE	11

# POLITIQUE LINGUISTIQUE

Francisation, rédaction épiciène, loi 14 : il peut être difficile de se repérer et d'utiliser de façon conforme et uniforme la langue française. Ce petit aide-mémoire vous accompagnera et vous permettra de mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de langue française pour que nous puissions, à Ville-Marie, parler toutes et tous le même langage.

## 1. LOI 14

Depuis le 24 mai 2023, la Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français (mieux connue sous le nom de loi 14, ou encore, projet de loi 96) est entrée en vigueur afin de consolider le statut du français comme langue commune et officielle du Québec<sup>1</sup>. L'ensemble de l'administration publique connaît ainsi quelques changements et la Ville de Montréal, en vertu de la [Charte de la langue française](#) et de la [Charte de la Ville de Montréal](#), n'en fait pas exception.

En résumé, le français devient LA langue officielle et commune de Montréal : toutes les communications doivent donc être en français. Directives et procédures, formulaires, permis, avis publics, communiqués, dépliants d'information, affichage : tout doit être rédigé en français. Mais, comme à toute bonne règle, il existe certaines exceptions.

## 2. EXCEPTIONS

### *Situations*

- Lorsque les communications touchent la santé ou la sécurité publique, par exemple :
  - communications lors de la pandémie;
  - communications reliée aux soins de santé;
  - communications reliées aux collectes;
  - services pour protéger l'intégrité d'une personne.
- Lorsqu'il s'agit d'un cas de justice naturelle, par exemple :
  - communications de l'administration concernant une décision irréversible ou ayant un grand impact,

---

<sup>1</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Projet de loi no 96 : les faits*, [En ligne], 2023. [https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/langue-francaise/pl96] [Consulté le 18 juillet 2024].

comme pour la démolition d'un immeuble, une catastrophe naturelle, lors d'incendies, etc.

## *Personnes*

Des exceptions peuvent aussi s'appliquer à certains groupes de la communauté :

- les personnes arrivées au Québec au cours des 6 derniers mois;
- les personnes ayant un dossier ouvert et en cours avec l'administration, datant d'avant le mois de mai 2021;
- les personnes déclarées admissibles à l'enseignement en anglais par le ministère de l'Éducation;
- les personnes issues des [Premières Nations et les Inuits du Québec](#);
- les projets développés ayant uniquement une vocation touristique.

## 3. INTERACTION AVEC LA COMMUNAUTÉ

### 3.1 Vous recevez une communication en anglais?

*Une idée de phrase : Bonjour, veuillez prendre note qu'en vertu de la loi 14, entrée en vigueur le 24 mai 2023, nous devons communiquer avec vous en français. Vous trouverez [plus de renseignements ici](#). Merci de votre compréhension.*

Que faire quand une citoyenne ou un citoyen vous écrit en anglais, par exemple par courriel ou sur les réseaux sociaux? C'est simple : on répond en français! Pour les communications plus longues comme un courriel étoffé, ou encore, pour les personnes un peu plus insistantes, vous devez leur mentionner qu'en vertu de la loi 14, vous ne pouvez plus leur répondre en anglais. Vous pouvez les référer vers ladite loi à l'aide d'un hyperlien.

### 3.2 Communications avec les élues et élus

Une ou un élu a le droit de s'exprimer dans une autre langue que le français si l'approche de la citoyenne ou du citoyen a été tentée dans cette langue. Toutefois, si la conversation se tient devant un groupe, une traduction de la question ainsi que de la réponse doit être assurée en tout temps.

### 3.3 Dans nos installations (BAM, bibliothèques, aréna, Maison de la culture, etc.)

Dans nos installations publiques, on doit communiquer en français, et ce, malgré une approche dans une autre langue. Gardez bien en tête que l'idée principale, ce n'est pas de contrôler la langue des gens, mais bien de leur donner envie d'apprendre la langue de Molière.

Ainsi, si une personne s'exprime en anglais, votre premier réflexe peut être de la guider vers le français, par exemple en lui disant : « Bonjour, seriez-vous à l'aise que l'on continue en français? », ou en lui répondant en français.

### 3.4 Consultations citoyennes ou commerçantes

Les consultations citoyennes ou commerçantes doivent se dérouler en français. Si des élues ou élus y participent, les questions qui seraient posées dans une langue autre que le français pourront être répondues par ces derniers, à condition d'être traduites, ainsi que la réponse.

Les consultations dans les quartiers majoritairement non-francophones, par exemple le Quartier chinois, doivent également se dérouler en français. La Ville peut toutefois embaucher une personne interprète qui pourra s'assurer à la fois que la conversation se passe en français et que la traduction soit adéquate pour toutes les parties.

## 4. AFFICHAGE ET CAMPAGNES PUBLICITAIRES

### 4.1 Affichage dans nos lieux

Tout affichage visible par le public (affiches, enseignes, autocollants ou autre) se doit d'être en français uniquement, incluant dans nos installations fréquentées majoritairement par un public anglophone.

Une autre langue peut être utilisée lorsque l'exigent la santé ou la sécurité publique, mais autrement, l'affichage bilingue n'est pas autorisé pour les entités de l'administration publique<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Guide pratique pour les ministères et organismes de l'administration publique* [En ligne], 2023. [<https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/langue-francaise/accompagnement-emissaires/guide-pratique-ministeres-organismes>] consulté le 18 juillet 2024.

## 4.2 Campagnes publicitaires

L'Arrondissement peut choisir de diffuser une publicité à travers le média de son choix : francophone, anglophone ou autre. La publicité peut refléter la langue du média dans lequel elle paraît.

# 5. OUTILS DE COMMUNICATION

## 5.1 Bulletin, infolettres, formulaires, permis, avis publics, communiqués, communications internes

En vertu de la Charte de la langue française et de la Charte de la Ville de Montréal, tous les documents ou communications mentionnés ci-dessus doivent être rédigés en français. Il en est de même pour les messages apparaissant sur le réseau de diffusion numérique, tant interne qu'externe.

## 5.2 Communications distribuées par la poste (dépliants, cartons, etc.)

Tout ce qui est distribué par la poste et qui provient de l'Arrondissement doit être en français. Les outils distribués qui se rattachent à l'une des exceptions pour ne pas communiquer en français peuvent être traduits dans d'autres langues (par exemple, un dépliant contenant des renseignements sur l'horaire des collectes). Cela dit, une procédure visant à confirmer que l'outil est disponible en français doit être respectée.<sup>3</sup>

## 5.3 Avis et alertes

S'il s'agit d'une urgence, par exemple un avis d'ébullition d'eau, l'avis peut être traduit, car il s'agit d'un enjeu de santé et de sécurité. Toutefois, tout ce qui ne s'y applique pas, par exemple un avis de travaux, doit être en français uniquement. Aucune mention d'anglais disponible sur demande ne doit y figurer.

## 5.3 Sites web

---

<sup>3</sup> Référez-vous à l'équipe des communications pour plus de détails.

Sur le site web [montreal.ca](http://montreal.ca), seules certaines pages administratives provenant des équipes des services centraux peuvent être traduites. Toutes les pages créées par l'Arrondissement doivent être en français.

Les projets listés sur la page [realisonsmtl.ca](http://realisonsmtl.ca) doivent être, eux aussi, en français. Cependant, les différentes propositions émises par la communauté peuvent être accueillies en d'autres langues.

Toute autre communication émanant d'une page web de l'Arrondissement doit être français.

## 6. ORGANISMES ET PARTENAIRES

Les organismes qui reçoivent du financement de l'Arrondissement doivent respecter les mêmes obligations que ce dernier. Ville-Marie ne peut pas financer un organisme pour que celui-ci fasse traduire sa documentation.

Les publications des organismes faisant la promotion d'activités pour lesquelles Ville-Marie est co-organisateur ou partenaire doivent être en français.

Si l'organisme produit une affiche en anglais, le logo de Ville-Marie ne doit pas y figurer, mais une mention du soutien de Ville-Marie doit y apparaître textuellement et en français. Évidemment, sur toutes les affiches en français, le logo de Ville-Marie doit apparaître.

L'Arrondissement n'est pas responsable des communications des organismes avec lesquels il est partenaire.

## 7. ÉCRITURE INCLUSIVE

*La communication inclusive, ce n'est pas seulement par écrit... n'oubliez pas d'adopter un langage inclusif à l'oral aussi!*

Depuis l'automne 2022, la Ville de Montréal a adopté une nouvelle directive sur l'utilisation de la rédaction épicienne dans toutes les communications officielles, faisant suite aux valeurs véhiculées dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

La rédaction épicienne est une pratique d'écriture qui vise à assurer l'équilibre des représentations de genres dans les textes pour les rendre plus inclusifs. Afin d'uniformiser nos façons de faire, la Ville s'arrime avec l'Office québécois de la langue française (OQLF).

## 7.1 Écriture épïcène : procédés à utiliser

### 7.1.1 La formulation neutre

*À court d'inspiration?  
Consultez l'annexe pour une  
liste de termes épïcènes et  
d'autres ressources.*

La première chose à faire est de reformuler votre phrase en privilégiant les tournures neutres, c'est-à-dire qui ne comportent pas de marques de genre relatives à des personnes. L'emploi de la voix active est un bon allié pour vous aider!

#### *Exemple*

« Les participantes et participants sont invités à apporter leurs vêtements à reprendre » devient « Vous devez apporter vos vêtements à reprendre ».

### 7.1.2 Le doublet complet

*Dans cette optique, nous évitons le « bonjour à toutes et à tous », puisque nous privilégions d'abord une formule neutre et épïcène.*

*On privilégie alors un simple « bonjour », ou encore, on peut utiliser « bonjour tout le monde ».*

Si votre phrase ne permet pas de formulation neutre, favorisez le doublet complet, c'est-à-dire une phrase constituée de la forme masculine d'un mot ainsi que de sa forme féminine correspondante.

Afin d'alléger le texte tout en restant dans l'inclusion, nous recommandons d'utiliser d'abord la forme féminine, afin de faciliter l'accord de proximité. Ce dernier « consiste à accorder un adjectif ou un participe passé en genre et en nombre avec le nom qui en est le plus proche<sup>4</sup> ».

#### *Exemple*

« Nous espérons que **les Montréalaises et les Montréalais seront nombreux** à venir faire leurs achats des Fêtes au centre-ville. », ou encore, « Sitôt **arrivés** au gymnase, les **écoliers et écolières** ont sorti les ballons. »

### 7.1.3 Le doublet abrégé

Presque en tout temps, les doublets abrégés, c'est-à-dire une dénomination issue de la réduction d'un doublet complet, sont à proscrire. **Le seul cas où il peut être utilisé** est lorsque le format du

---

<sup>4</sup> GOUVERNEMENT DU CANADA. *Écriture inclusive : accords*, [En ligne], 2022. [https://www.noslangues-ourlangues.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/ecriture-inclusive-accords] (Consulté le 18 juillet 2024).

document ne permet aucun des procédés ci-dessus, par exemple dans un tableau où l'espace est très restreint.

Dans ce cas-ci, la Ville de Montréal s'arrime avec l'OQLF et opte pour les parenthèses ou les crochets. La marque de pluriel s'inscrit après la parenthèse.

### *Exemple*

Les résident(e)s, la ou le directeur(trice), les visiteur(euse)s.

**Attention : en aucun cas, les tirets, la majuscule, les points ou les points médians ne sont acceptés!** Non seulement ces derniers engendrent moult difficultés de lecture, par exemple pour les personnes vivant avec un handicap visuel, mais en plus, ils peuvent causer la création involontaire d'un hyperlien sur le Web.

## 7.2 Acronyme inclusif

Ville-Marie est fier d'avoir sur son territoire le Village, quartier inclusif de Montréal. Afin de s'arrimer avec ses communautés, l'Arrondissement déroge du reste de la Ville de Montréal et utilise exceptionnellement l'acronyme 2SLGBTQ+.

## 7.3 Utilisation des pronoms

L'usage des pronoms dans sa signature courriel est facultatif, quoique recommandé dans une perspective inclusive, afin de respecter l'identité de chaque personne. Toutefois, toute dénomination se doit d'être en français.

## 7.4 Utilisation des néologismes

En vertu des recommandations de l'OQLF, l'Arrondissement déconseille l'utilisation de néologismes tels que « heureuse », « toustes », « auteurice », ou autres innovations orthographiques et typographiques qui peuvent donner l'impression d'alourdir le texte<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE. *Rédaction épicienne, formulation neutre, rédaction non binaire et écriture inclusive*, [En ligne] 2020. [<https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/25421/la-redaction-et-la-communication/feminisation-et-redaction-epicene/redaction-epicene/formulation-neutre/redaction-epicene-formulation-neutre-redaction-non-binaire-et-ecriture-inclusive>] (Consulté le 18 juillet 2024).

La formule neutre reste toujours privilégiée, comme nous l'avons vu précédemment.

Une exception a été consentie pour les personnes non-binaires, qui pourraient avoir recours à un néologisme pour le pronom auquel elles s'identifient. Par exemple, ces personnes pourraient utiliser « iel ».

# ANNEXE

✓	_____
	_____
✓	_____
	_____
✓	_____
	_____
	_____
	_____

# QUELQUES RESSOURCES UTILES

[Guide de rédaction épïcène de la Ville de Montréal](#)

[Guide pratique à l'intention des organismes de l'Administration](#)

[Intranet de la Ville de Montréal](#)

[Liste de termes épïcènes ou neutres](#)

[Recommandations générales pour communiquer de façon non binaire](#)

[Rédaction épïcène : formation pour le personnel de la Ville de Montréal](#)

[Vitrine linguistique de l'Office québécois de la langue française](#)